

**République du Sénégal**

Un Peuple - Un But - Une Foi

---

**Ministère du Travail, du Dialogue social  
et des Relations avec les Institutions**

---

**SECRETARIAT GENERAL**

---

**Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi-Evaluation (CEPSE)**

**RAPPORT DE  
PERFORMANCE**

**2021**

# SOMMAIRE

Liste des sigles et acronymes	3
Mot de Monsieur le Ministre	5
Introduction	7
I. Présentation du ministère	8
1. Attributions et organisation du MTDSRI	8
- Le Cabinet et les services et organismes rattachés	8
- Le Secrétariat général et les services rattachés	8
- Les services centraux et déconcentrés.	9
- Les organismes sous tutelle : les Institutions de Prévoyance sociale (IPS)	9
- Les partenaires sociaux	9
2. Les objectifs et priorités du ministère	10
3. Les crédits du MTDSRI gestion 2021	10
II. Performances réalisées en 2021	13
A. Programme Gouvernance du marché du travail	13
1) Bilan général et résultats	13
2) Présentation détaillée des objectifs et des résultats obtenus	17
3) Exécution budgétaire du Programme	21
B. Programme Protection sociale des travailleurs	24
1) Bilan général et résultats	24
2) Présentation détaillée des objectifs et des résultats obtenus	28
3) Exécution budgétaire du Programme	29
C. Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative	31
1) Bilan général et résultats	31
2) Présentation détaillée des objectifs et des résultats obtenus	34
3) Exécution budgétaire du Programme	35
III. Analyse des contraintes	37
IV. Perspectives	37
Conclusion	40

## Liste des sigles et acronymes

<b>ACBEP</b>	Agence de Construction des Bâtiments et Edifices publics de l'Etat
<b>AFD</b>	Agence française de Développement
<b>AMO</b>	Assurance Maladie Obligatoire
<b>ANACMU</b>	Agence nationale de la Couverture Maladie Universelle
<b>BIT</b>	Bureau International du Travail
<b>BRT</b>	Bus Rapide Transit
<b>CASE</b>	Cadre harmonisé de suivi-évaluation des politiques publiques
<b>CCNI</b>	Convention collective nationale interprofessionnelle
<b>CCNTSS</b>	Conseil consultatif national du Travail et de la Sécurité sociale
<b>CEDEAO</b>	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CEPSE</b>	Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi-Evaluation
<b>CESE</b>	Conseil économique, social et environnemental
<b>CHST</b>	Comité d'hygiène et de sécurité au travail
<b>CICAD</b>	Centre de Conférence Abdou Diouf
<b>CIT</b>	Conférence internationale du Travail
<b>CMS</b>	Crédit Mutuel du Sénégal
<b>CNES</b>	Confédération nationale des employeurs du Sénégal
<b>CNLS</b>	Conseil national de lutte contre le Sida
<b>CNP</b>	Conseil national du Patronat
<b>COFIL</b>	Comité de Pilotage
<b>COSRISS</b>	Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité sociale
<b>CPM</b>	Cellule de Passation des Marchés
<b>CSA</b>	Confédération des Syndicats autonomes du Sénégal
<b>CSS</b>	Caisse de Sécurité sociale
<b>CTD</b>	Conseil du Travail et du Dialogue social
<b>DAGE</b>	Direction de l'Administration générale et de l'Equipement
<b>DASMO</b>	Déclaration annuelle sur la situation de la main-d'œuvre
<b>DGTSS</b>	Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale
<b>DMTA</b>	Direction du Matériel et du Transit administratif
<b>DPPD</b>	Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
<b>DPS</b>	Direction de la Protection sociale
<b>DRI</b>	Direction des Relations avec les Institutions
<b>DRP</b>	Demande de renseignement et de prix
<b>DRTOP</b>	Direction des Relations de Travail et des Organisations professionnelles
<b>DSTE</b>	Direction des Statistiques du Travail et des Etudes
<b>EMN</b>	Entreprises multinationales
<b>EN3S</b>	Ecole nationale Supérieure de Sécurité sociale (France)
<b>GAR</b>	Gestion Axée sur les Résultats
<b>GIZ</b>	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
<b>HCCT</b>	Haut Conseil des Collectivités territoriales
<b>ICAMO</b>	Institution de Coordination de l'Assurance maladie obligatoire

<b>IPM</b>	Institution de Prévoyance Maladie
<b>IPRES</b>	Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal
<b>IPS</b>	Institution de Prévoyance sociale
<b>IRTSS</b>	Inspection régionale du Travail et de la Sécurité sociale
<b>LFI</b>	Loi de finances initiale
<b>LFR</b>	Loi de finances rectificative
<b>LPSD</b>	Lettre de Politique sectorielle de Développement
<b>MTDSRI</b>	Ministère du Travail, du Dialogue Social et des Relations avec les Institutions
<b>ODD</b>	Objectifs de développement durable
<b>OFNAC</b>	Office national de lutte contre la corruption
<b>OIT</b>	Organisation internationale du Travail
<b>ONAS</b>	Office National de l'Assainissement du Sénégal
<b>PAP</b>	Projet annuel de performance
<b>PAP2A</b>	Plan d'actions prioritaires ajusté et accéléré
<b>PCN</b>	Plan Cadre national
<b>PGMT</b>	Programme Gouvernance du marché du travail
<b>PNOSUP</b>	Politique nationale d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle
<b>PNRDS</b>	Plan National de Renforcement du Dialogue social
<b>PNSSEE</b>	Pacte national de stabilité sociale et d'émergence économique
<b>PPCGA</b>	Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative
<b>PPM</b>	Plan de Passation des Marchés
<b>PPST</b>	Programme Protection sociale des travailleurs
<b>PPTD</b>	Programme Pays pour le travail décent
<b>PSE</b>	Plan Sénégal Emergent
<b>PTA</b>	Plan de travail annuel
<b>RAC</b>	Revue annuelle conjointe
<b>RAP</b>	Rapport Annuel de Performance
<b>RAST</b>	Rapport annuel des Statistiques du Travail
<b>RSPC</b>	Régime simplifié du Petit contribuable
<b>RTS</b>	Radiodiffusion Télévision sénégalaise
<b>SATES</b>	Syndicat autonome des Travailleurs des Eaux du Sénégal
<b>SGG</b>	Secrétariat Général du Gouvernement
<b>SIGFIP</b>	Système intégré de gestion des finances publiques
<b>SNEEG</b>	Stratégie nationale d'Equité et d'Egalité de Genre
<b>SOSTE</b>	Système d'Observation et Suivi du Travail des Enfants
<b>SOSTE</b>	Système pilote d'observation et de suivi du travail des enfants
<b>SRPD</b>	Service des Relations publiques et de la Documentation
<b>SST</b>	Santé et sécurité au travail
<b>SYGEC</b>	Système de gestion électronique du courrier
<b>SYGECTRA</b>	Système de gestion des contrats de travail
<b>SYGERAM</b>	Système de gestion des rapports mensuel
<b>SYGIET</b>	Système de gestion de l'immatriculation des entreprises et des travailleurs
<b>SYGMAP</b>	Système de gestion des marchés publics
<b>TDR</b>	Termes de références
<b>TIC</b>	Technologie de l'Information et de la Communication
<b>UEMOA</b>	Union Economique Monétaire Ouest Africaine

## Mot de Monsieur le Ministre



*Conformément à la vision de Son Excellence, le Président Macky Sall, le Plan Sénégal Emergent (PSE) est la matrice référentielle des politiques publiques au Sénégal pour mettre notre pays sur la voie d'un développement durable, centré sur l'humain et fondé sur une croissance forte et soutenue permettant d'éradiquer la pauvreté à l'horizon 2035*

Pour ce faire, notre pays a choisi l'approche de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), à travers l'introduction de plusieurs innovations qui ont préparé la profonde réforme budgétaire portant sur l'adoption du budget-programme. Cette option, dont l'application est effective depuis le 1er janvier 2020, vise à renforcer l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques ainsi que la cohérence et la transparence budgétaires, le tout adossé à une démarche de performance.

Notre département qui a en charge la mise en œuvre des politiques publiques dans les secteurs du Travail, du Dialogue social et des Relations entre l'exécutif et les autres institutions de la République a réalisé dans ce cadre des résultats fortement appréciés, à travers l'exécution de ses trois Programmes que sont la Gouvernance du marché du Travail, la Protection sociale des travailleurs et le Pilotage, la coordination et la gestion administrative. Cela s'est suffisamment révélé lors de la présentation du Rapport annuel de 2020 et du Plan de travail annuel 2021 devant les Autorités compétentes (Conférence budgétaire et Assemblée nationale), notamment d'abord par la qualité des avis apportés sur les choix opérés, les résultats obtenus et l'efficacité des dépenses, ensuite par les réactions positives de nos requêtes portant sur des financements additionnels

en faveur de certains projets, et enfin par le choix de notre département en compagnie de dix autres ministères au titre de l'extension de la phase-pilote de la déconcentration de l'ordonnement budgétaire durant l'exercice de 2021.

Le présent Rapport annuel de performance (RAP) 2021 rend donc compte de la réalisation des objectifs prévus par chaque programme de notre département, à travers les résultats obtenus, les dépenses exécutées, les niveaux de performance atteints sur la base des cibles identifiées et des indicateurs fixés dans le projet annuel de performance. Il fait aussi une analyse critique de certains écarts souvent expliqués par les contraintes.

Je suis conscient de la grandeur et de la complexité de l'œuvre de réforme dans laquelle nous sommes engagés car il s'agit d'un processus itératif dont l'implantation demande du temps et une grande intelligence d'adaptabilité. Il y a donc encore des défis à relever dans l'appropriation et l'amélioration de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation. Mais je sais que les résultats et performances que présente ce Rapport annuel de performance 2021 montrent qu'on est sur la bonne voie, de façon méthodique, progressive et résolue. C'est parce qu'ils sont le fruit de l'engagement individuel et collectif des agents du ministère qui constituent une grande chaîne soudée par le sens aigu de la conscience professionnelle, de l'ouverture, de la mise en commun des idées et des actes, le tout au service de notre Nation bien arrimée sur les rails de l'émergence.

Ils traduisent aussi l'implication à nos côtés des partenaires sociaux, ainsi que, comme jamais auparavant, des partenaires techniques et financiers à l'instar du Bureau International du Travail (BIT), l'Agence française de Développement (AFD) et la GIZ à travers le projet « **Ensemble vers la Réforme du Travail** ».

Je ne cesserai donc d'adresser mes plus chaleureuses félicitations et mes encouragements à tous les acteurs, afin de maintenir et toujours hisser plus haut le flambeau du département.

**Samba SY**

*Ministre du Travail, du Dialogue social  
et des Relations avec les Institutions*



## Introduction

Face à un environnement national et international fortement bouleversé par la pandémie de la covid-19, le Gouvernement a mis en œuvre en avril 2020 le Programme de Résilience économique et sociale (PRES) destiné à soutenir les ménages et les différents secteurs de l'économie nationale complété en septembre par le Plan d'actions prioritaires ajusté et accéléré de la phase II du PSE (PAP2A) pour relancer les activités socioéconomiques et se mettre sur la trajectoire de l'émergence.

C'est dans ce contexte que le Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions, fidèle à sa vision fondée sur celle du PSE, a mis en œuvre, durant l'année 2021, les plans de travail annuels de ses trois Programmes que sont : la Gouvernance du marché du travail, la Protection sociale des travailleurs et le Pilotage, coordination et gestion administrative.

Le présent rapport qui s'inscrit dans une démarche de redevabilité et de reddition des comptes fait le point, au titre de l'année 2021, sur l'exécution technique et budgétaire des Programmes du Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions.

Il est structuré autour de quatre parties portant respectivement sur la présentation du ministère, les performances réalisées en 2021 par chaque programme, l'analyse des contraintes et les perspectives



## I. Présentation du ministère

### 1) Attributions et organisation du MTDSRI

Conformément au décret n° 2020-2213 du 11 novembre 2020 relatif aux attributions du Ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions, le Ministre prépare et met en œuvre la politique définie par le Chef de l'Etat dans les domaines du travail, du dialogue social et des relations entre le pouvoir exécutif et les Assemblées parlementaires, qu'elles soient nationales, régionales ou panafricaines.

Au titre du Travail et du Dialogue social, il représente l'Etat au sein des organismes internationaux compétents en matière de travail et de sécurité sociale. Il a une mission de conception, de préparation de la législation du travail et de contrôle de son application.

Le Ministre veille à la qualité des relations professionnelles entre les salariés et les employeurs dans la double perspective de protection du travailleur et de promotion de la compétitivité de l'économie.

Il est garant du libre exercice des droits syndicaux et des autres principes et droits fondamentaux au travail, conformément aux engagements internationaux du Sénégal. Il est l'interlocuteur des organisations professionnelles d'employeurs et de travailleurs-travailleuses pour favoriser le dialogue social, impulser la négociation collective entre ces deux catégories d'acteurs sociaux et veiller à la mise en œuvre du Pacte national de stabilité sociale et d'émergence économique évoqué dans le PSE.

Il met en œuvre une politique de couverture sociale des travailleurs-travailleuses, assure la tutelle technique des Institutions de Prévoyance sociale et veille à la bonne gouvernance administrative, technique et financière desdites institutions.

Au titre des Relations avec les Institutions, il apporte son concours aux ministres concernés pour la préparation et le suivi des débats à l'Assemblée nationale, au Haut Conseil des Collectivités territoriales et au Conseil Economique, Social et Environnemental sur les projets de textes qui sont présentés par le Gouvernement.

En collaboration avec le Secrétariat général du Gouvernement, il assure une liaison permanente entre la Présidence de la République, l'Assemblée nationale, le Haut Conseil des Collectivités territoriales et le Conseil Economique, Social et Environnemental en vue de faciliter l'organisation des débats.

En liaison avec le Ministre chargé des Affaires étrangères, il entretient des relations avec les institutions parlementaires de la CEDEAO, de l'UEMOA, des autres régions d'Afrique et de l'Union africaine. Il suit la mise en place des institutions parlementaires de l'Union africaine.

Concernant l'organisation du MTDSRI, elle résulte des dispositions du décret n° 2020-2100 du 1er novembre 2020 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, le Secrétariat général du Gouvernement et les ministères.

Le MTDSRI comprend :

**- Le Cabinet et les services et organismes rattachés**

- l'Inspection interne ;
- la Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité sociale ;
- le Haut Conseil du Dialogue social ;
- le Service des Relations publiques et de la Documentation.

**- Le Secrétariat général et les services rattachés**

- la Cellule de Passation des Marchés publics ;
- la Cellule des Affaires juridiques ;
- la Cellule des Etudes, de la Planification et du Suivi-Evaluation ;
- la Cellule du Genre et de l'Equité ;
- le Bureau des Archives et de la Documentation ;
- le Bureau du Courrier commun.

**- Les services centraux et déconcentrés.**

Les Directions sont la Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale (DGTSS), la Direction des Relations avec les Institutions (DRI) et la Direction de l'Administration générale et de l'Equipement (DAGE).

La DGTSS comprend des services centraux (la Direction des Relations de Travail et des Organisations professionnelles, la Direction de la Protection sociale et la Direction des Statistiques du Travail et des Etudes), des services rattachés (Inspection médicale du Travail et Bureau administratif et financier) et des services déconcentrés (Inspections régionales du Travail et de la Sécurité sociale, Inspection départementale du Travail et de la Sécurité sociale de Rufisque, Inspection du Travail et de la Sécurité sociale de la Zone franche industrielle de Dakar et Inspection du Travail et de la Sécurité sociale de la Zone économique spéciale).

**- Les organismes sous tutelle : les Institutions de Prévoyance sociale (IPS)**

Le MTDSRI exerce une tutelle technique sur les Institutions de prévoyance sociale qui assurent la gestion des régimes obligatoires de sécurité sociale des salariés régis par le Code du travail et par le Code de la Marine marchande : la Caisse de Sécurité sociale (CSS), l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES), les Institutions de Prévoyance Maladie (IPM) et l'Institution de Coordination de l'Assurance Maladie obligatoire (ICAMO).

**- Les partenaires sociaux**

Les partenaires sociaux sont les organisations professionnelles d'employeurs et les organisations syndicales de travailleurs, qui sont les acteurs du tripartisme à côté du Gouvernement.

## **- Les organisations d'employeurs**

Les organisations d'employeurs sont des acteurs de premier plan du monde du travail participant activement aux rencontres de consultations, de discussions et de négociations organisées dans les entreprises au sein des branches professionnelles et au niveau intersectoriel, avec ou sans l'intervention de l'Etat. Les organisations d'employeurs les plus représentatives, sur la base de l'enquête de 1998, sont le Conseil national du Patronat (CNP) et la Confédération nationale des employeurs du Sénégal (CNES).

## **- Les organisations de travailleurs**

Les centrales syndicales de travailleurs-travailleuses répertoriées au niveau national sont au nombre de vingt-quatre (24). La représentativité des centrales syndicales de travailleurs-travailleuses se fait sur la base des élections générales de représentativité qui doivent se tenir tous les cinq (05) ans. Comme pour le patronat, les organisations les plus représentatives sont dorénavant les interlocutrices privilégiées du Gouvernement et des autres acteurs du dialogue social et de la négociation collective.

Dans des secteurs comme celui public de l'Education et de la Formation, des élections ont permis de désigner les syndicats professionnels les plus représentatifs pour une durée de cinq (05) années.

## ***2) Les objectifs et priorités du ministère***

L'objectif global poursuivi par la Lettre de Politique sectorielle du MTDSRI est de « contribuer à l'émergence économique par la promotion du travail décent et d'un environnement propice à la compétitivité des entreprises ».

Cet objectif s'articule autour des orientations stratégiques suivantes :

- Amélioration de la gouvernance du marché du travail ;
- Renforcement de la protection sociale des travailleurs ;
- Amélioration du pilotage institutionnel du secteur.

A chacune de ces orientations correspond un programme qui opérationnalise la politique sectorielle. Les programmes du Ministère sont :

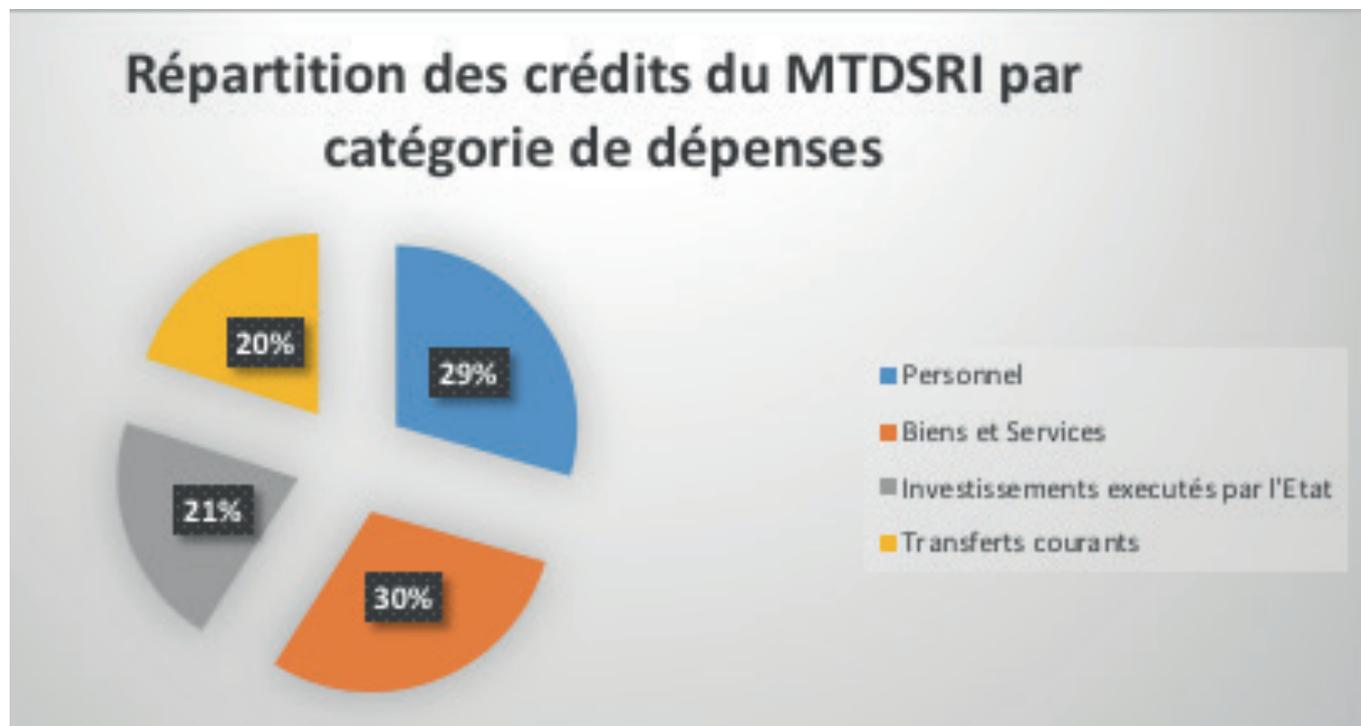
- **Programme 1 : Gouvernance du marché du travail ;**
- **Programme 2 : Protection sociale des travailleurs ;**
- **Programme 3 : Pilotage, coordination et gestion administrative.**

## ***3) Les crédits du MTDSRI gestion 2021***

Les crédits du Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions, pour la gestion 2021 sont arrêtés à la somme de **quatre milliards sept cent cinquante-trois millions quatre cent trente un mille deux cent sept (4 753 431 207) FCFA** contre **trois milliards six cent un million neuf cent vingt-huit mille deux-cent-vingt (3 601 928 220) FCFA**, en 2020, **soit une hausse d'un milliard cent cinquante et un million cinq cent deux mille neuf cent quatre-vingt-sept (1 151 502 987) FCFA** en valeur absolue et **32 %** en valeur relative.

Hors dépenses de personnel, ces crédits s'élevaient en 2021 à trois milliards trois cent cinquante-deux millions cent soixante-deux mille (3 352 162 000 FCFA).

La répartition de ces crédits budgétaires par catégorie de dépenses et par Programme est illustrée dans les graphiques suivants :



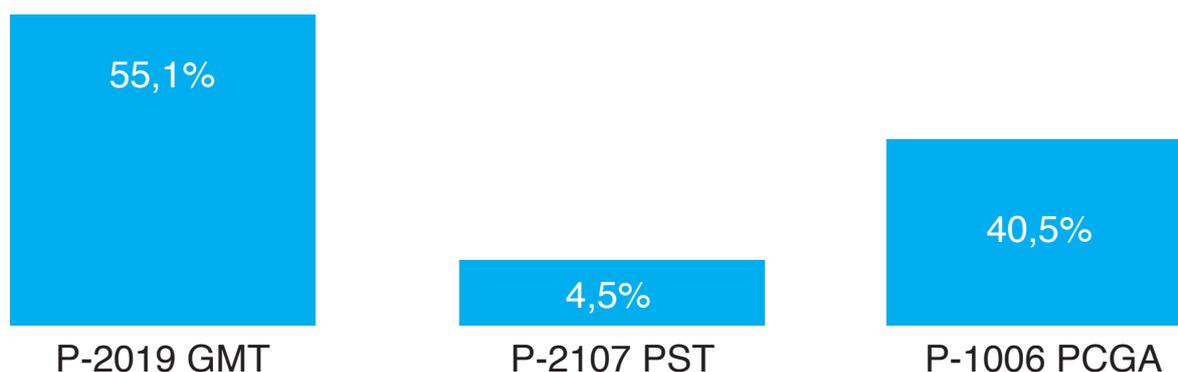
Les crédits du ministère en 2021 étaient constitués de 29 % de dépenses de personnel contre 34 %, en 2020, soit une baisse de 5 %.

Les dépenses de biens et services représentaient 30 % du budget contre 29 % en 2020.

Les dépenses d'investissement sont passées de 8 % en 2020 à 21 % en 2021, ce qui fait un bond de 13 points.

Les dépenses de transferts courants représentant 29 % en 2020 sont passées à 20 % en 2021, d'où une baisse de 9 %.

Les dépenses de transferts courants représentant 29 % en 2020 sont passées à 20 % en 2021, d'où une baisse de 9 %.



Les dépenses de transferts courants représentant 29 % en 2020 sont passées à 20 % en 2021, d'où une baisse de 9 %.

**Le Programme Gouvernance du Marché du Travail (PGMT)** est doté de 55% des crédits du département en 2021 (contre 67 % en 2020).

**Le Programme Protection sociale des travailleurs (PPST)** englobait 4,5% de l'enveloppe budgétaire (contre 7 % en 2020).

**Le Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative (PPCGA)** est doté de 40,5% (contre 26% l'année précédente).

Ce déséquilibre budgétaire entre les programmes s'explique par le fait que le PGMT regroupe en son sein, outre une Direction générale, deux directions et les services déconcentrés, les transferts alloués au Haut Conseil du Dialogue social ainsi que les subventions dédiées aux centrales syndicales de même que la dotation au titre de la prime de lutte contre l'évasion sociale.

Les crédits inscrits sur la LFI d'un montant de **3 352 162 000 FCFA**, hors dépenses de personnel, ont connu en cours d'exécution une hausse d'un montant de **451 669 121 FCFA**. D'où des crédits ouverts d'un montant global de **3 803 831 121 FCFA** qui ont été engagés et ordonnancés à hauteur de 3 652 741 073, soit **96 %** et payés à hauteur de **99,99 %** au 31 décembre 2021.

## II. Performances réalisées en 2021

Dans un contexte marqué par la crise sanitaire de la Covid-19 qui a affecté l'exécution normale de la programmation initiale, le MTDSRI, malgré des ressources budgétaires limitées, a enregistré en 2021 des résultats importants qu'il convient d'apprécier à leur juste valeur. Ces acquis ont été rendus possibles par la mobilisation de ressources financières à travers les allocations budgétaires des trois programmes du département.

### A. Programme Gouvernance du marché du travail

Ce programme a pour objectif de redynamiser le dialogue social et la négociation collective, de renforcer le cadre et les moyens d'intervention de l'administration du travail et d'améliorer le système d'information sur le marché du travail.

#### 1) Bilan général et résultats

Durant l'année 2021, le programme a connu des résultats satisfaisants dans chacune de ses composantes.

#### - *Dialogue social et négociation collective*

L'année 2021 a été marquée par des réalisations dans les domaines du Dialogue social et de la Négociation collective.

L'adoption d'une nouvelle Convention collective du sous-secteur du transport routier d'hydrocarbures et la réactualisation de la Convention collective du secteur de la Boulangerie ont largement profité aux travailleurs-travailleuses. Ces accords collectifs ont contribué au renforcement du pouvoir d'achat des travailleurs-travailleuses de ces secteurs avec des grilles de salaires assez favorables. Ils ont aussi, de manière générale, pris en charge les enjeux en matière de protection sociale et de sécurité et santé au travail.

La signature de pactes notamment dans les secteurs du pétrole et du gaz et celui du tourisme et de l'hôtellerie constitue de la part des partenaires sociaux une réponse résiliente aux effets néfastes de la pandémie de Covid-19.

Après l'entrée en vigueur de la nouvelle Convention collective nationale interprofessionnelle (CCNI), le Ministre du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions a pris un arrêté pour étendre les effets de ladite convention à tous les employeurs compris dans le champ d'application. Ainsi, les avantages sociaux induits par ce nouvel instrument juridique ont irrigué l'essentiel des relations de travail et la portée des innovations s'est fait ressentir dans tous les segments de la vie économique.

Des activités de vulgarisation et de partage des différentes conventions collectives signées entre 2018 et 2021 ont permis une meilleure appropriation de ces instruments.

A l'intention des Inspecteurs et Contrôleurs du Travail en service dans les Inspections du Travail et de la Sécurité sociale, des sessions de renforcement de capacités en négociation collective et de partage des conventions collectives de la sécurité privée, de l'enseignement privé, de la presse, du pétrole et du gaz, du sous-secteur du transport routier d'hydrocarbures, de la boulangerie et de la Convention collective nationale interprofessionnelle ont été organisées en décembre.

Elles ont touché plus de cent (100) Inspecteurs et Contrôleurs appelés à rendre opérationnelles toutes ces réalisations notées dans le champ de la négociation collective.

Par ailleurs, il convient de relever l'adoption du Plan national de Renforcement du Dialogue social 2021-2024. Ce plan, élaboré de manière tripartite, sous l'impulsion du ministère en charge du Travail en relation avec le Haut Conseil du Dialogue social, traduit la volonté du Président de la République de faire du dialogue social une méthode de travail de son gouvernement.

Après la cérémonie de lancement, tenue le 20 décembre 2021, les acteurs du monde du travail devront contribuer à sa vulgarisation et à sa mise en œuvre sur la base d'une distribution des rôles et responsabilités.

De même, la réactualisation du rapport général consacré au traitement des cahiers de doléances des centrales syndicales de 2019, publié en avril 2021, a fait ressortir les progrès accomplis par notre système national de dialogue social, dans les secteurs privé et public. Les résultats des négociations générales et sectorielles se traduisent par d'importants acquis concernant la promotion du dialogue social et de la négociation collective, l'amélioration des conditions de vie et de travail, le renforcement du cadre juridique et institutionnel ainsi que la protection et le soutien aux entreprises nationales. Le rapport qui en fait foi a été édité en 500 exemplaires remis aux ministères et partenaires sociaux.

La gestion des conflits collectifs de travail a souvent connu des succès sanctionnés par des procès-verbaux de conciliation sous la conduite de la Direction des Relations de Travail et des Organisations professionnelles.

A titre d'illustration, on peut citer le dénouement heureux des conflits collectifs survenus à l'Office national de l'Assainissement, à la SEN'EAU et à la Radiodiffusion Télévision sénégalaise (RTS). Ce qui a permis de consolider globalement un climat social stable, comme en attestent les différents baromètres sociaux produits durant toute l'année.

Par ailleurs, d'autres activités non planifiées ont été exécutées dans le cadre **du Dialogue social et de la négociation collective**, à savoir :

- la modification de l'arrêté d'extension de la convention collective pour prendre en charge le cas particulier des journalistes et techniciens de la presse dans la fonction publique ;
- l'organisation d'un atelier de la Cellule nationale pays du Conseil du Travail et du Dialogue social (CTDS) de l'UEMOA pour le partage des activités réalisées le 5 novembre 2021 ;
- la participation à la 12ème Assemblée générale du Conseil du Travail et du Dialogue social, les 14 et 15 décembre 2021 à Ouagadougou ;
- la gestion d'un différend collectif de travail notifié à la DGTSS par le Syndicat autonome des Travailleurs des Eaux du Sénégal (SATES) affilié à la Confédération des Syndicats autonomes du Sénégal (CSA), les parties ont été reçues les 31 décembre 2020 et 08 janvier 2021 et les 7, 15, 24 et 27 juin 2021 conformément à la procédure prévue par l'article L.273 du Code du Travail ;
- la gestion d'un différend collectif de travail notifié à la DGTSS par l'Union des Syndicats de l'ONAS. Les parties ont été reçues les 08 juillet et 21 juin 2021, à l'effet de tenter une conciliation, conformément à la procédure prévue par l'article L.273 du Code du Travail ;

- la gestion d'un différend collectif de travail à la RTS notifié à la DGTSS le 8 avril 2021, par l'Intersyndicale SYNPICS-CNTS, dont les points portent sur l'incorporation de la clause de mobilité dans l'accord l'opposant à la Direction générale, le refus d'améliorer la courbe des augmentations des salaires les plus bas, la tenue des rencontres mensuelles entre le collège des délégués du personnel et la Direction générale ;
- la gestion d'un différend collectif de travail notifié à la DGTSS par l'Intersyndicale des travailleurs de la Caisse de Sécurité Sociale (CSS), le 4 juin 2021, dont les points portent, en grande partie, sur le défaut d'application par la Direction générale du procès-verbal de conciliation du 22 décembre 2017. Sur la demande des parties, la procédure a été suspendue pour donner une chance aux négociations internes.

### - **Systeme d'inspection du travail**

Le système d'inspection du travail reste, globalement, satisfaisant au regard des résultats affichés sur l'exercice 2021.

Les résultats obtenus sont illustrés par le tableau ci-dessous :

Objectifs spécifiques	Indicateurs	Réalisations n-2	Cibles prévues n-1	Réalisations n-1	Comparaison n-1/n-2		Comparaison/cible/n-1	
					Ecart Exécution	Evolu-tion en %	Ecart/réfé-rence	Taux d'exécu-tion
					A	B	D	E=D-A
Contrôler le respect de la législation du travail	Nombre d'entreprises et établissements contrôlés	2835	4750	304	211	7,44 %	-1704	-1704
Installer et redynamiser des CHST	Nombre de Comité d'hygiène et de sécurité du travail (CHST) installés	2835	4750	60	03	5,2%	-44	57,69%
Superviser les élections de délégués du personnel	Nombre d'élections de délégués du personnel supervisés	215	278	304	89	41,39%	26	109,35 %
Collecter les DASMO et les bilans sociaux des établissements	Nombre d'exemplaires de DASMO et de bilans sociaux collectés	978	2725	977	-1	99,99 %	- 1748	35,85%

**NB :** Les chiffres de l'année n-1 (année 2021) sont donnés à titre provisoire en raison des travaux de correction qui se poursuivent en relation avec certaines Inspections du Travail et de la Sécurité sociale avant la stabilisation définitive des statistiques de 2021.

## **- Réforme de la législation du travail**

La réforme du Code du Travail a pour ambition de le moderniser et de promouvoir la création d'emplois décents. Le processus de réforme du cadre juridique des relations de travail est marqué par plusieurs étapes importantes.

Le rapport du consultant a fait l'objet de partage et de validation dans le cadre d'un atelier tripartite auquel ont participé les partenaires sociaux et les ministères concernés. D'importantes recommandations ont été adoptées de même que les points de réformes prioritaires. La première réunion du comité de pilotage chargé de la réforme du Code du Travail créé par arrêté s'est tenue le 29 octobre 2021. A cette occasion une note d'orientation de la réforme a été partagée, enrichie et validée.

Dans ce même ordre d'idées, il a été retenu d'engager concomitamment les chantiers de la réactualisation des textes d'application du Code du Travail dans le cadre de la réforme pour plus de cohérence et une meilleure articulation entre la loi et les textes réglementaires et de veiller à ce que les engagements internationaux pris par le Sénégal soient bien transposés.

A côté, il faut noter que le décret n° 2021-1469 du 3 novembre 2021 relatif au travail des femmes enceintes renforce la protection de ces dernières contre le licenciement et certaines formes de travail pénibles.

## **- La lutte contre les pires formes de travail des enfants**

L'année 2021 a été marquée par la célébration de la journée mondiale contre le travail des enfants, le 12 juin à Thiadiaye (Région de Thiès).

C'était l'occasion de convier les principaux acteurs de la protection de l'enfance à des échanges allant dans le sens de trouver les voies et moyens pour lutter farouchement contre toute forme d'enrôlement précoce des enfants dans des activités économiques tel que le travail domestique et le transport de marchandises comme charretier.

En vue de pallier le manque de données statistiques relatif aux enfants en situation de travail, un atelier de formation sur la collecte des données en matière de lutte contre le travail des enfants dans les servitudes domestiques et l'économie informelle a été organisé les 17 et 18 novembre 2021 dans le sens d'assurer une meilleure implication des Inspecteurs et Contrôleurs du Travail.

## **- Suivi du marché du travail**

Le suivi du marché du travail a conduit à la publication du rapport annuel des statistiques du travail de 2020.

Le rapport sur les déclarations annuelles de la situation de la main d'œuvre et les bilans sociaux de 2019 et 2020 est encore en cours de préparation.

Dans le cadre du projet de dématérialisation de certaines procédures, les outils informatiques y afférents ont été réalisés pour ce qui est de la procédure d'enregistrement des contrats de travail ainsi que de la procédure de dépôt de la déclaration annuelle de la situation de la main d'œuvre et du bilan social. Certaines phases préalables sont encore attendues pour passer à l'utilisation effective de ces outils.

En outre, il y a lieu de noter la création et la mise en service du site internet de la DGTSS (nom de domaine <https://www.dgtss.gouv.sn/> ).

## 2) Présentation détaillée des objectifs et des résultats obtenus

Les résultats obtenus dans la mise en œuvre des activités du programme sont ainsi présentés :

Objectifs spécifiques	Indicateurs	REALISATIONS 2020 (A)	CIBLES PREVUES 2021 (B)	REALISATIONS 2021 (C)	COMPARAISON 2021/2020		COMPARAISON/CIBLE 2021	
					écart d'exécution n-1/n-2 (D=C-A)	évolution % (100*D/A)	Ecart/référence (C-B)	Taux d'exécution (100*C/B)
Redynamiser le dialogue social et la négociation collective	Disponibilité du rapport de synthèse des cahiers de doléances	1	1					
	Tenue des ateliers de vulgarisation des dernières conventions collectives signées			6				
	Nombre de conventions collectives révisées		6	2			-4	33,33 %
	Disponibilité d'un outil d'intervention et de suivi du travail des enfants dans le secteur informel	0	1	0		-1		
	Organisation de la journée mondiale contre le travail des enfants		1	1			0	100 %
	Rapport d'évaluation du plan cadre national 2012-2017 (PCN) disponible		0					10 %
	Conception d'un projet de PCN avec un nouveau plan d'actions pour l'horizon 2021-2024							
Disponibilité d'un nouveau Pacte national de stabilité sociale et d'émergence économique (PNSSEE)								

Renforcer le cadre et les moyens d'intervention de l'administration du travail et du système d'information sur le marché du travail	Rapport annuel au titre de l'article 22 de la Constitution de l'OIT sur les conventions ratifiées, pour 2019 transmis	1	1										
	Rapport annuel sur les conventions non ratifiées et les recommandations, au titre de l'article 19 de la Constitution de l'OIT transmis			6									
	Publication du décret 2021-1469 du 03 novembre 2021 relatif au travail des femmes enceintes		6	2								-4	33,33 %
	Un plan de formation des agents de l'administration du travail disponible	0	1	0	-1							-1	
	Organisation d'un atelier de formation des inspecteurs et contrôleurs du Travail sur la collecte et le traitement de données en matière de lutte contre le travail des enfants dans les servitudes domestiques, le travail agricole et le transport urbain		1	1								0	100 %
	Organisation d'un atelier d'évaluation du cadre juridique sur le stage et l'apprentissage	0											10 %
	Disponibilités de projets de décrets révisant le cadre juridique sur le stage et l'apprentissage												
	Disponibilité d'un nouveau Pacte national de stabilité sociale et d'émergence économique (PNSSEE)												
	Mise en place du comité de pilotage de la réforme du code du travail												
	Disponibilité du rapport annuel des statistiques du travail (RAST) de 2020	1	1	1	0							0	100 %
	Nombre de DASMO et de bilans sociaux collectés	1127	2725	1 362	235							-1363	20,85 %
	Base de données des DASMO et des bilans sociaux mise à jour												49,98 %
	Le rapport sur les DASMO et bilan sociaux disponibles	1	1	0									

Objectifs spécifiques	Indicateurs	REALISATIONS 2020 (A)	CIBLES PREVUES 2021 (B)	REALISATIONS 2021 (C)	COMPARAISON 2021/2020		COMPARAISON/CIBLE 2021	
					écart d'exécution n-1/n-2 (D=C-A)	évolution % (100*D/A)	Ecart/référence (C-B)	Taux d'exécution (100*C/B)
	La version 3 du SYGIET disponible en ligne		1	0				
	Tenue d'un atelier de vulgarisation (auprès des entreprises) de la plateforme pour le dépôt en ligne de la DASMO et du bilan social		1	0				
	Tenue d'un atelier de formation sur la plateforme de dépôt en ligne de la DASMO et du bilan social (formation au profit des agents des ITSS situées dans la région de Dakar)							
	Tenue de l'atelier de formation des formateurs sur l'utilisation de la plateforme de dépôt en ligne des DASMO et des bilans sociaux		1	0		-1		
	site web de la DGTSS fonctionnel		1	1				

## Explication des écarts

L'écart de -1363 noté entre les prévisions et les réalisations dans la collecte des DASMO et des bilans sociaux s'explique par le niveau, encore faible, d'application de la réglementation relative au dépôt de ces documents par les chefs d'établissements. Pourtant, il est annuellement procédé à la diffusion d'une circulaire ministérielle rappelant l'obligation de dépôt desdits documents pesant sur les employeurs. En outre, de nombreuses relances sont faites par les chefs de service des Inspections du Travail et de la Sécurité sociale aux chefs d'établissement, notamment à l'occasion des contrôles.

A ces facteurs, s'ajoute la persistance de la pandémie de la covid-19 qui, en raison de son impact, a engendré une baisse des contrôles d'entreprises destinés, entre autres, à sensibiliser les employeurs sur le respect des mesures barrières dans les milieux de travail.

En outre, d'autres activités qui contribuent à l'amélioration du cadre et des moyens d'intervention de l'Administration du Travail ont été réalisées et se déclinent comme suit :

- le suivi des projets d'accords bilatéraux et multilatéraux avec la participation à la 343ème session du Conseil d'administration du Bureau international du Travail qui s'est tenue sous format virtuel du 1er au 13 novembre 2021 ;
- la transmission des avis et observations de la DRTOP sur le projet d'accord de coopération relatif à l'exercice d'une activité professionnelle des personnes à charge des agents des missions officielles de chaque Etat dans l'autre entre le Gouvernement de la République du Cameroun et le Gouvernement de la République du Sénégal et sur la nouvelle version du Projet bilatéral dans le domaine de la migration concertée entre la Belgique et le Sénégal ;
- la participation, par visioconférence, aux consultations politiques entre d'une part le Sénégal et l'Argentine et d'autre part, le Sénégal et la Colombie ;
- Elaboration des avant projets de texte relatifs au renforcement des moyens juridiques de l'Inspection du Travail ;
- Elaboration des avant-projets de texte relatifs à la création d'un fonds d'intervention de l'Administration du Travail et la création d'une commission nationale de traitement des doléances syndicales ;
- la numérisation des archives des anciennes fiches d'immatriculation.

**3) Exécution budgétaire du Programme**  
**- Présentation de l'exécution budgétaire par action**

Action	Crédits LFI	Modifications	Crédits Ouverts	Crédits engagés	Crédits liquidés	Crédits ordonnancés	Taux d'exécution
Coordination sectorielle	109 100 000	0	109 100 000	109 017 146	109 017 146	109 017 146	99,92 %
Redynamisation du dialogue social et de la négociation collective	84 400 000	-1 000 000	83 400 000	83 367 016	83 367 016	83 367 016	99,96 %
Amélioration du cadre des moyens interv et SI marché du travail	410 500 000	-1 000 000	409 500 000	387 648 335	387 648 335	387 648 335	94,66 %
<b>Total programme GMT</b>	<b>604 000 000</b>	<b>0</b>	<b>602 000 000</b>	<b>580 032 497</b>	<b>580 032 497</b>	<b>580 032 497</b>	<b>96,35 %</b>

- Exécution budgétaire des activités du Programme

Activités	Crédits Ouverts	Exécution	Ecart	Taux d'exécution
P_2019-01-01: Suivre et coordonner les activités du programme	109 100 000	109 017 146	-82 854	99,92 %
<b>ACTION P_2019-01 : Coordination sectorielle</b>	<b>109 100 000</b>	<b>109 017 146</b>	<b>-82 854</b>	<b>99,92 %</b>
P_2019-02-01: Instauration mécanismes traitement suivi évaluation cahiers doléances	13 000 000	12 997 600	-2 400	99,98 %
P_2019-02-02: Promouvoir la négociation collective	16 500 000	16 488 514	-11 486	99,93 %
P_2019-02-03: Elaborer et mettre en œuvre un nouveau PNSSEE	17 000 000	16 978 920	-20 080	99,88 %
P_2019-02-04: Lutter contre le travail des enfants	28 900 000	28 878 621	-21 739	99,92 %
P_2019-02-05: Evaluer PCN2012-2017 travail des enfants, adopter nouveau PA	8 000 000	7 999 881	-119	99,99 %
<b>ACTION P_2019-02 : Redynamisation du dialogue social et de la négociation collective</b>	<b>83 400 000</b>	<b>83 343 536</b>	<b>-56 464</b>	<b>99,93 %</b>
P_2019-03-01: Promouvoir les Normes Internationales du Travail (NIT)	8 500 000	8 497 400	-2 600	99,96 %
P_2019-03-02: Elaborer les textes d'application du Code du travail	21 000 000	20 980 681	-19 319	99,9 %
P_2019-03-03: Elaborer et mettre en œuvre plan de formation agents de l'AT	15 500 000	15 493 738	-6 262	99,95 %
P_2019-03-04: Etudes sur PFTE dans serv dom travail agric transport urbain	7 000 000	6 994 214	-5 786	99,91 %
P_2019-03-05 : Revue du cadre juridique sur le stage et l'apprentissage	7 000 000	6 997 400	-2 600	99,96 %
P_2019-03-06: Produire et partager rapport annuel sur les stat du travail	10 000 000	9 996 547	-3 453	99,96 %
P_2019-03-07: Dématérialiser les procédures admin /plateforme de gestion en ligne	19 000 000	18 997 396	-2 604	99,98 %
P_2019-03-08: Mener une enquête nationale sur l'emploi salarié	34 500 000	34 494 839	-5 161	99,98 %
P_2019-03-09: Concevoir et mettre en ligne un portail web pour la DGTSS	4 000 000	3 999 610	-390	99,99 %
P_2019-03-10 : Mettre en place un SOSTE dans 6 régions	1 000 000	1 000 000	0	100 %
P_2019-03-11 : Renforcer moyens de contrôle des ITSS dans les entreprises	282 000 000	256 196 900	-25 803 100	90,84 %
<b>ACTION P_2019-03: Amélioration cadre des moyens interv et SI marché du travail</b>	<b>409 500 000</b>	<b>383 648 725</b>	<b>-25 803 100</b>	<b>93,69 %</b>

**- Exécution des dépenses de transferts courants**

Activités	Montant transfert prévu	Montant transfert exécuté	Ecart	Taux d'exécution
Haut Conseil Dialogue Social	500 000 000	500 000 000	0	100 %
Pacte national de stabilité sociale & d'émergence économique	100 000 000	50 000 000	-50 000 000	50 %
Subvention CNTS	139 599 796	139 599 796	0	100 %
Subvention UNSAS	76 242 671	76 242 671	0	100 %
Subvention CSA	45 003 825	45 003 825	0	100 %
Subvention CNTS/FC	39 153 708	39 153 708	0	100 %
Subvention 1er Mai (CNTS-UNSAS-CSA-CNTS/FC)	28 500 000	28 500 000	0	100 %
Subvention 1er Mai (UNSAS CNTSFC A CDTS)	10 184 450	10 184 450	0	100 %
Subvention 1er Mai (FGTS/B-FGTS/A-CNTS/FC/A)	7 500 000	7 500 000	0	100 %
Subvention 1er Mai (UDTS-OGTS-CDSL)	4 500 000	4 500 000	0	100 %
Subvention 1er Mai (UDTS/FO-UTS-UNTD-UTLS:B-SYNPICS)	5 000 000	5 000 000	0	100 %
Subvention 1er Mai (CFS-USDS-CNTLS-UTLS/A-CGTDS-STDS-CDSA-COGES-CDTS)	4 500 000	4 500 000	0	100 %
<b>Total dépenses de Transferts Courants</b>	<b>900 000 000</b>	<b>850 000 000</b>	<b>-50 000 000</b>	<b>%</b>

## B. Programme Protection sociale des travailleurs

Le programme Protection sociale s'inscrit dans la stratégie globale de l'Etat de mettre en place un socle de protection sociale conformément aux orientations et priorités du Plan Sénégal Emergent (PSE).

Sous ce rapport, la problématique de son extension à toutes les couches de la population active constitue une préoccupation majeure pour l'Etat justifiant les initiatives et les politiques menées dans ce sens à travers notamment plusieurs entités : l'Agence nationale de la Couverture Maladie universelle, la Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale, la Direction générale de l'Action sociale et la Direction générale du Travail et de la sécurité sociale.

Dans cette perspective, le Programme Protection sociale des travailleurs vise à assurer une plus forte inclusion sociale en renforçant la sécurité sociale des travailleurs-travailleuses et en facilitant l'accès des travailleurs-travailleuses de l'économie informelle à la protection sociale conformément aux orientations et priorités du Programme Pays pour le Travail décent (PPTD 2018-2022).

De ce fait, il contribue à la construction d'un système de protection sociale accessible à tous les travailleurs-travailleuses tant de l'économie formelle que de l'économie informelle.

Mis en œuvre par la Direction de la Protection sociale qui s'appuie sur la Division de la Sécurité sociale, la Division des Institutions de Prévoyance Maladie et la Division de la Prévention, de l'Hygiène, de la Sécurité et Santé au Travail ainsi que sur les Inspections du Travail et de la Sécurité sociale, le Programme Protection sociale des travailleurs met l'accent sur deux leviers pour atteindre ses objectifs à savoir : le renforcement et l'extension de la protection sociale et la promotion de la Sécurité et Santé au Travail dans les lieux de travail.

Ces deux leviers ambitionnent de fournir aux travailleurs-travailleuses des secteurs formel et informel, la couverture en matière de prestations familiales, de soins médicaux, de vieillesse, d'invalidité, de décès, d'accidents de travail et de maladies professionnelles tout en leurs garantissant la sécurité et la santé dans les lieux de travail. Parallèlement à cette couverture, les travailleurs-travailleuses disposent également d'une couverture complémentaire par le biais des politiques d'assurance et d'assistance sociale.

### **1) Bilan général et résultats**

Nonobstant le contexte socioéconomique tendu du fait de la pandémie de COVID-19, impactant fortement la réalisation des activités prévues dans le cadre du plan de travail annuel 2021, le Programme Protection sociale des travailleurs a fait des avancées majeures à travers l'amélioration du cadre juridique de la sécurité sociale, l'accompagnement des travailleurs-travailleuses de l'économie informelle à disposer d'une couverture sociale et la promotion de la santé et de la sécurité des travailleurs-travailleuses.

Cela s'est traduit concrètement par :

**- L'élaboration du projet du nouveau Code de Sécurité sociale**

L'objectif de ce projet est de définir un cadre juridique uniforme qui permettra d'harmoniser les règles d'organisation et de gestion des Institutions de Prévoyance sociale, mais également d'adapter les textes juridiques aux perspectives d'extension de la couverture sociale à tous les travailleurs-travailleuses.

La tenue de deux (02) ateliers techniques de validation du projet de Code par le Comité de pilotage chargé de la validation du nouveau Code de la Sécurité sociale, en mai et septembre 2021, a permis d'examiner les observations du patronat (CNP et CNES) sur le titre II ; le chapitre 2 du titre 3 sur les Accidents de Travail et les Maladies professionnelles (AT/MP) ; le chapitre 3 sur la prévention des risques professionnels ; le chapitre 4 sur les prestations familiales ; le chapitre 5 concernant les prestations de vieillesse, d'invalidité, et de survivants ; les titres IV et V sur les contentieux, les sanctions et les dispositions transitoires et finales.

Toutefois, les activités relatives à la réforme du Code de la Sécurité sociale ont connu un ralentissement en raison de l'organisation de la 3<sup>ème</sup> Conférence sociale et du contexte sanitaire qui prévalait en début d'année. C'est pourquoi, le dernier atelier du COPIL ainsi que les sessions de validation du projet de Code par le CCNTSS, initialement programmés en 2021, n'ont pu être tenus.

**- La mise en œuvre de la phase pilote du projet de régime simplifié de sécurité sociale pour les travailleurs de l'économie informelle**

L'exercice 2021 est fortement marqué par la mise en œuvre de la phase pilote du projet de régime simplifié de sécurité sociale pour les travailleurs-travailleuses de l'économie informelle.

A cet effet, un atelier d'évaluation de la vente des tickets d'adhésion de la Mutuelle sociale nationale des Artisans a été organisé les 5 et 6 mai 2021, les assemblées générales régionales pour la désignation des mandataires ont été tenues du 25 juin au 10 juillet 2021, l'Assemblée générale constitutive de la Mutuelle Sociale Nationale des Artisans a été tenue le 2 octobre 2021 et un atelier d'installation du cadre stratégique de pilotage du RSPC a été tenu les 25 et 26 octobre 2021.

**- L'organisation de la 3<sup>ème</sup> conférence sociale**

Le Sénégal n'est pas épargné par les bouleversements de la crise sanitaire qui ont eu un fort impact sur le plan socio-économique. Face à cette situation, le Gouvernement a initié des solutions novatrices pour renforcer la résilience des populations.

C'est pourquoi, lors du conseil des Ministres du 30 décembre 2020, le Président de la République a donné instruction pour la tenue, en 2021 de la troisième édition de la Conférence sociale.

A ce titre, trois (03) réunions du comité d'organisation ont été tenues respectivement les 18 mai, 5 octobre et 18 novembre 2021 et une réunion de partage avec les partenaires sociaux le 11 novembre 2021.

Ce qui a abouti à la tenue de la 3<sup>ème</sup> Conférence sociale les 25 et 26 novembre 2021 au Centre international de Conférence Abdou DIOUF (CICAD) de Diamniadio sous la présidence effective

du Chef de l'Etat avec comme thème central « **La protection sociale pour tous : agir vite pour réduire les déficits de travail décent et réussir la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle** ».

Cette rencontre a permis de mener des réflexions approfondies et de produire une feuille de route de réformes à mettre en œuvre pour consolider la protection sociale au Sénégal.

#### **- Le renforcement de capacités des acteurs de l'assurance maladie obligatoire**

Dans le but de lutter contre l'évasion sociale en matière d'assurance maladie obligatoire, les capacités des Inspecteurs et des Contrôleurs du Travail et de la Sécurité sociale (ICTSS) ont été renforcées sur les techniques de gestion et de contrôle des IPM du 06 au 08 juillet 2021, en collaboration avec l'Institution de Coordination de l'Assurance Maladie Obligatoire (ICAMO).

En outre, en collaboration avec la Coopération allemande par le biais de la GIZ, 05 Inspecteurs du Travail et de la Sécurité sociale ont bénéficié d'une formation sur « l'extension de l'assurance maladie » à l'Ecole Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S) en France du 28 novembre au 11 décembre 2021.

Par ailleurs, le rapport du consultant chargé de l'étude de mise en place de l'IPM interentreprises des travailleurs non permanents a été validé.

#### **- Le traitement des demandes d'agrément**

Dans le cadre de l'amélioration de la couverture maladie des travailleurs, outre les mises en conformité des statuts et règlements intérieurs, il a été relevé sept (07) nouvelles demandes dont quatre (04) demandes d'agrément d'IPM d'entreprise (IPM ISCP, FLOW, AMD CORP, FANN) et trois (03) demandes d'agrément d'IPM interentreprises (IPM SEN PAJJ, FAGARU FADJOU et IPM AFRI RH).

Il faut noter que deux mises en conformité de l'IPM SOUTOURA de la SODAGRI et de l'IPM de la COPEOL de Kaolack sont accordées respectivement par agrément n° 021248 du 25 juin 2021 et n° 027007 du 28 juillet 2021.

#### **- La validation du rapport d'étude sur la création de l'IPM Interentreprises des travailleurs non-permanents**

La mise en œuvre du programme de protection sociale des travailleurs a permis d'accélérer le processus de création de l'IPM Interentreprises des travailleurs non-permanents. En plus de l'arrêté relatif au Comité de pilotage, le rapport de l'étude sur la création de cette IPM a été validé.

#### **- Amélioration du cadre juridique et institutionnel de la sécurité et santé au travail**

Le renforcement du cadre juridique de la Sécurité et Santé au Travail a permis :

- la tenue de cinq (05) réunions techniques d'élaboration, de relecture et de finalisation

des projets de texte relatifs aux Comités de Sécurité et Santé au Travail, aux Services de sécurité et aux structures de coordination des Comités de Sécurité et Santé au Travail au sein de la Direction de la Protection sociale ;

- la soumission au Conseil national consultatif et la transmission des dernières versions de ces textes à la Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale ;
- le partage et la validation d'un prototype de document unique de prévention des risques professionnels de manière tripartite et sa vulgarisation à travers un communiqué de presse ;
- l'actualisation des outils de collecte de données comme la fiche de déclaration d'événement dangereux et le partage des tableaux de la liste des maladies professionnelles et du barème d'indemnisation des séquelles validés par la CIPRES ;
- le recrutement de deux consultants (dans le cadre du projet d'appui du ministère du Travail dans la lutte contre la Covid-19), l'un pour réaliser une étude comparative entre la convention n°161 sur les services de santé au travail et la pratique nationale et l'autre pour procéder à l'évaluation du Programme national de SST 2017-2021 et l'élaboration d'un nouveau Programme national de SST 2022-2026 ;
- l'élaboration et la validation du questionnaire de l'enquête sur les CHST.

### **- Activités durant la pandémie de Covid-19**

Il a été mis à la disposition des partenaires sociaux et des Inspections du Travail et de la Sécurité sociale des supports de communication (affiches, roll up) pour lutter contre la propagation de la maladie liée à la Covid-19. De même, une campagne de sensibilisation est organisée en août à l'intention des membres des Comités d'Hygiène et de Sécurité du Travail et des délégués du personnel en vue d'une meilleure sensibilisation des travailleurs-travailleuses pour le respect des mesures barrières et l'adoption de comportements responsables en milieu professionnel et familial.

Toutefois, il faut noter que l'avènement de la Covid-19 a occasionné un retard dans la mise en œuvre des activités. En effet, la mise en œuvre du projet d'appui du Ministère chargé du Travail dans la lutte contre la Covid-19 en milieu de travail (MTDSRI/BIT/GIZ) a connu un retard dans sa mise en œuvre. C'est la raison pour laquelle une bonne partie des activités ont été reprogrammées.

### **- Lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail**

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan sectoriel de lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail, 15 stratégies avancées et 55 causeries ont été organisées au niveau des Inspections du Travail et de la Sécurité sociale.

En outre, un guide sur la lutte contre la discrimination et la stigmatisation en milieu professionnel a été élaboré par le secteur travail et validé avec la participation de plusieurs secteurs ministériels.

Un atelier de formation sur les nouvelles approches de prévention, de prise en charge, de soutien et sur le cadre juridique de la lutte contre le sida a été organisé à l'intention des Inspecteurs du Travail et de la Sécurité sociale de la promotion 2019-2021.

Ces activités ont été financées par l'Etat du Sénégal et ont permis de dépister près de 750 travailleurs-travailleuses et de sensibiliser un peu plus de 900 travailleurs-travailleuses des secteurs formel et informel.

## **- Activités du Comité technique de validation des évaluations environnementales et de la Commission de gestion des produits chimiques**

Il est à noter la participation à cinq réunions du comité nationale de validation des évaluations environnementales. Il s'agit de :

- l'étude d'impact environnemental et social du projet d'implantation d'une centrale 300 MW, cycle combiné au site de production du Cap des biches ;
- l'étude d'impact et social du projet de mise en place d'une unité de recyclage de plomb et de production de nouvelles batteries à Sandiara ;
- l'étude d'impact environnemental et social du projet immobilier de 183 logements R+1 et 10 immeubles R+4 sis au périmètre du domaine forestier de la commune de Malika en bordure de la voie de dégagement nord par EDK OIL SA ;
- l'audit de mise en conformité environnementale des installations de la société les câbleries du Sénégal.

Deux missions de suivi des plans de gestion environnementale et sociale du projet Bus Rapide Transit (BRT) et des deux autoponts sur la VDN et celui de Yoff ont été effectuées.

### ***2) Présentation détaillée des objectifs et des résultats obtenus***

Les objectifs et indicateurs de performance du Programme Protection sociale sont axés sur l'amélioration du cadre législatif de la sécurité sociale, ainsi que sur les efforts de contrôle menés par les inspections du travail pour prévenir les risques professionnels et promouvoir la santé et la sécurité au travail.

- Exécution des dépenses de transferts courants

Objectifs spécifiques	Indicateurs	REALISATIONS 2020 (A)	CIBLES PREVUES 2021 (B)	REALISATIONS 2021 (C)	COMPARAISON 2021/2020		COMPARAISON/CIBLE 2021	
					écart d'exécution n-1/n-2 (D=C-A)	évolution % (100*D/A)	Ecart/référence (C-B)	Taux d'exécution (100*C/B)
Renforcer et étendre la protection sociale	Organisation d'ateliers de validation technique du projet de Code de Sécurité sociale par le Comité de pilotage chargé de la validation du nouveau code de Sécurité sociale		3	2			-1	66,67 %
	Tenue d'un atelier d'évaluation de la vente des tickets d'adhésion de la Mutuelle sociale nationale des Artisans		1	1			0	100 %
	Tenue d'un atelier d'installation du cadre stratégique de pilotage du RSPC		1	1			0	100 %
	Organisation de la 3 <sup>ème</sup> conférence sociale		1	1			0	100 %
Promouvoir la sécurité et la santé dans les lieux de travail	Organisation d'ateliers de renforcement de capacité des Inspecteurs et Contrôleurs du travail sur les techniques de gestion et de contrôle des IPM		2	2			0	100 %
	Organisation d'un atelier de validation de l'étude sur l'IPM des travailleurs non permanents		1	1			0	100 %
	Disponibilité des projets de textes sur la Sécurité et Santé au Travail		3	3			0	100 %
	Disponibilité du Rapport d'enquête sur le fonctionnement des CHST		1	0			-1	

**- Exécution des dépenses de transferts courants**

Action	Crédits LFI	Modifications	Crédits Ouverts	Crédits engagés	Crédits liquidés	Crédits ordonnancés	Taux d'exécution
Coordination sectorielle	16 500 000	-4 000 000	12 500 000	12 486 110	12 486 110	12 486 110	99,88 %
Renforcement et extension de la Protection sociale	65 000 000	-1 000 000	64 000 000	63 978 594	59 984 294	59 984 294	93,73 %
Promotion de la sécurité et santé dans les lieux de travail	61 100 000	0	61 100 000	61 063 980	55 065 450	55 065 450	90,12 %
<b>Total programme PS</b>	<b>142 600 000</b>	<b>-5 000 000</b>	<b>137 600 000</b>	<b>137 528 684</b>	<b>127 535 854</b>	<b>127 535 854</b>	<b>92,69 %</b>

**- Exécution budgétaire des activités du PPST**

Activités	Crédits Ouverts	Exécution	Ecart	Taux d'exécution
P_2107-01-01 : Suivre et coordonner les activités du programme	12 500 000	12 486 110	-13 890	99,88 %
<b>Action P_2107-01 Coordination sectorielle</b>	<b>12 500 000</b>	<b>12 486 110</b>	<b>-13 890</b>	<b>99,88 %</b>
P_2107-02-01 : Elaborer le nouveau code unique de sécurité sociale	35 000 000	34 991 775	-8 225	99,97 %
P_2107-02-02 : Renforcer capacités ITSS sur Tech gestion contrôle des IPM	29 000 000	24 992 519	-4 007 481	86,18 %
<b>ACTION P_2107-02 : Renforcement et extension de la Protection sociale</b>	<b>64 000 000</b>	<b>59 984 294</b>	<b>-4 015 706</b>	<b>93,73 %</b>
P_2107-03-01 : Renforcer le cadre juridique de la sécurité et santé au travail	19 500 000	19 488 582	-11 418	99,94 %
P_2107-03-04: Enquête sur le fonctionnement des CHST	7 000 000	6 999 424	-576	99,99 %
P_2107-03-05 : Intervention en SST en milieu de travail	20 600 000	14 587 924	-6 012 076	70,82 %
P_2107-03-03 : Harmoniser les outils de collecte et de statistiques	14 000 000	13 989 520	-10 480	99,93 %
<b>ACTION P_2107-03 : Promotion de la sécurité et santé dans les lieux de travail</b>	<b>61 100 000</b>	<b>55 065 450</b>	<b>-6 034 550</b>	<b>90,12 %</b>

## C. Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative

Le Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative occupe une place centrale au sein du Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions. Il s'articule autour de trois actions majeures :

- *Coordination administrative ;*
- *Pilotage stratégique ;*
- *Coordination et suivi des relations avec les Institutions.*

Il vise la valorisation des ressources humaines, le renforcement des moyens d'action des services, la construction, la réhabilitation et l'équipement des IRTSS, l'allocation optimale des ressources financières, l'amélioration des fonctions de planification et de suivi évaluation, le suivi régulier de l'exécution budgétaire, la reddition des comptes et le renforcement de la visibilité des actions et réalisations du département.

Il cherche, aussi, à améliorer la coordination, la communication, le suivi des relations avec les Institutions et l'accès à l'information institutionnelle.

### 1) Bilan général et résultats

Le programme support, dans sa mise en œuvre, a enregistré des résultats satisfaisants, en dépit des restrictions dues à la pandémie de Covid-19. Ces avancées concernent, entre autres :

#### - Les activités de riposte contre la pandémie de Covid-19

Des produits de protection et de lutte contre la propagation de la Covid-19 ont été octroyés aux structures centrales et déconcentrées pour mieux prendre en charge le respect des mesures de prévention en milieu de travail.

#### - Le processus d'institutionnalisation du Genre

Deux ateliers d'analyse genre (l'un à l'endroit des points focaux genre du département et l'autre en faveur des Inspecteurs régionaux du Travail et de la Sécurité sociale) ont été organisés, avec l'appui du Projet « **Ensemble vers la réforme du Travail** » de la GIZ. Ils ont permis de renforcer les capacités des bénéficiaires sur le Plan Sénégal Emergent (PSE), la Stratégie nationale d'Equité et d'Egalité de Genre (SNEEG) et les concepts liés au genre avant de revisiter les documents stratégiques utilisés tout au long du cycle de planification, programmation, budgétisation, suivi et évaluation des interventions du ministère, notamment sous l'angle de la prise en compte du genre.

Toujours dans ce cadre, il convient de noter le démarrage de l'élaboration de la stratégie genre du ministère avec l'atelier de validation de la note méthodologique. A ce titre, l'on peut relever la mission du consultant, avec l'appui des membres de la CGE, au niveau de toutes les structures centrales du ministère et de quelques IRTSS ciblées.

### **- La contribution de la Cellule des Affaires juridiques à la production normative**

La Cellule des Affaires juridiques a participé à l'élaboration de plusieurs textes pour veiller à leur qualité rédactionnelle avant leur transmission au Secrétariat général du Gouvernement.

### **- La contribution de la Commission de Supervision et Régulation de la Sécurité Sociale (COSRISS)**

L'année 2021 a été aussi marquée par l'évaluation, par un consultant, de la COSRISS en vue de sa restructuration et de sa redynamisation. L'objectif global de l'Etude diagnostic institutionnel et organisationnel était d'examiner l'efficacité et l'efficience de la COSRISS au regard de sa mission, de ses réalisations et des exigences de l'avenir, en vue de prendre les décisions éclairées favorisant une meilleure supervision et régulation des systèmes de sécurité sociale, préoccupations au cœur du PSE et des Objectifs de développement durable.

### **- Le renforcement des capacités en Planification et Suivi-évaluation**

Il a été mis en place un dispositif de collecte et d'analyse des données pour mettre en cohérence les différentes interventions du département et mieux prendre en charge le suivi-évaluation. Le dispositif est constitué des points focaux choisis au niveau de chaque structure du département.

Cependant, la diversité des profils de ses différents membres a nécessité une mise à niveau avec l'organisation d'une formation des « points focaux suivi-évaluation » en technique de formulation et de gestion des indicateurs. Cette formation a permis non seulement de renforcer leurs capacités dans le domaine de la planification et du suivi-évaluation en général, mais aussi elle a permis d'élaborer le cadre logique axé sur les résultats, le cadre de performance et l'outil de suivi et de gestion des risques du ministère.

D'autres réalisations sont également notées à ce niveau. On peut citer notamment :

- le renforcement de capacités des différents acteurs de l'exécution budgétaire sur le budget programme ;
- l'appui technique aux programmes métiers en planification, programmation, budgétisation et suivi-évaluation ;
- l'élaboration, l'exécution et le suivi du budget ;
- l'élaboration, l'édition et la diffusion du Rapport de performance 2020 du ministère ;
- l'actualisation du Document de Programmation pluriannuelle des Dépenses et des autres documents de planification budgétaire ;
- la mise en œuvre effective du Système de gestion électronique du courrier (SYGEC) au sein du département.

### **- La Passation des marchés publics**

La Cellule de Passation des Marchés a élaboré le Plan de passation des marchés (PPM) et s'est assurée de sa publication dans le SYGMAP (portail des marchés publics).

Elle a aussi procédé au contrôle permanent des dossiers de marchés de tous les services du département tout en leur servant un appui-conseil.

## **- La construction, la réhabilitation et l'équipement des ITSS**

Concernant ce point, il a été procédé à la réhabilitation des IRTSS de Diourbel, Fatick, Louga et Thiès (cette dernière a aussi bénéficié d'une extension), à la construction des IRTSS de Kaolack, Kédougou, Louga, Sédhiou et Tambacounda.

Le nouveau siège du ministère a aussi été réhabilité.

Les IRTSS et les services centraux ont été dotés de mobiliers de bureau et de matériels informatiques.

## **- La Coordination et le suivi des relations avec les Institutions**

La couverture des travaux des institutions a été réalisée par la DRI. Ainsi, il a été assuré la coordination et la couverture de toutes les affaires examinées par les commissions permanentes et la plénière de l'Assemblée nationale, entre janvier et décembre 2021. Il s'agit de l'examen et de l'adoption de la loi de finances initiale 2022 qui a nécessité 68 séances et de la tenue de 70 autres séances pour l'examen de 35 affaires.

Le Rapport général des affaires examinées par la session ordinaire unique 2020-2021 et celui relatif à la loi de finances initiale 2021 ont été transmis à Monsieur le Président de la République, au Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République et au Ministre, Secrétaire général du Gouvernement.

Il a été noté la participation aux deux sessions du Conseil économique, social et environnemental (CESE) qui ont permis de discuter et d'adopter des projets d'avis portant sur : « Emigration et emploi » ; « Inondation et Assainissement » ; « Erosion côtière » ; « Révolution numérique et employabilité des jeunes ».

Concernant le Haut Conseil des Collectivités territoriales (HCCT), le département a participé aux quatre sessions qui ont permis de discuter et d'adopter des projets d'avis portant sur : « Collectivités territoriales et promotion de l'habitat social » ; « Jeunesse, formation, emploi et promotion du civisme : quelles approches territoriales » ; « environnement, changements climatiques, collectivités territoriales : quelles nouvelles perspectives pour un développement durable ? ».

S'agissant du renforcement des capacités des attaché(e)s parlementaires et autres agents, il a été organisé un atelier de formation sur le thème : « les fondamentaux de l'administration publique ». Cependant, il convient de relever que des sessions de formation n'ont pu être tenues en raison de la Covid-19.

La poursuite des activités du Centre d'information et de documentation sur les institutions et la gouvernance a tenu essentiellement à la collecte, au traitement et à la mise à disposition au public des données recueillies, principalement, auprès des institutions.

Les principales réalisations du Centre sont stockées dans la base de données documentaires qui compte 2453 documents traités et accessibles à travers le site [www.dri.gouv.sn](http://www.dri.gouv.sn).

La collecte des lois manquantes et de celles nouvellement promulguées se poursuit au niveau de l'Assemblée nationale suite à l'audit général du fonds documentaire et de la base de données numérique.

## 2) Présentation détaillée des objectifs et des résultats obtenus

- Tableau : comparaison des résultats obtenus par rapport aux objectifs de l'année 2021

Objectifs spécifiques (impact)	Indicateurs	Réalisations 2020	Cibles 2021	Réalisations 2021	COMPARAISON 2021/2020		COMPARAISON CIBLE 2021	
					Ecart exécution 2021/2020	Evolution	Ecart référence	Taux d'exécution
Améliorer la coordination administrative	Nombre de réunions de coordination tenues	2	4	3				
	Nombre de sessions de formation ou sensibilisation en genre	2	3	2	0		1	66,67 %
	Nombre d'ITSS construites et ou réhabilités	3	5	5	2		0	100 %
	Nombre d'ITSS bénéficiaires de matériels infos et mobiliers	16	16	16	0		16	100 %
Améliorer le pilotage stratégique du ministère	Existence d'un draft de LPSD révisé	0	1	0	0		-1	
	Disponibilité du rapport de l'atelier de planification	0	1	0	0		-1	
	Existence du rapport de performance de 2020	1	1	1	0		0	100 %
	Existence du dispositif technique de suivi évaluation	0	1	1	1		0	100 %
	Disponibilité d'une note de service pour la nomination des membres du DSE	0	1	1	1		0	100 %
	Nombre de sessions de formation à l'endroit des membres du DSE	0	1	1	1		0	100 %
	Existence d'un cadre de mesure de la performance revu	0	1	1	1		0	100 %
	Existence d'une base de données actualisée du personnel	0	1	0			-1	
	Nombre de documents budgétaire pour 2022-2024 disponibles	2	2	2	0		0	100 %
	Taux d'exécution du budget	99 %	100 %	99 %	0		1	99 %
Suivre et coordonner les travaux des Institutions	Taux d'exécution du PPM (marchés passés/ marchés inscrits)	100 %	100 %	100 %	0		0	100 %
	Nombre de rapports disponibles	2	2	2	0		0	100 %
	Nombre d'acteurs formés	0	60	30	30		30	50 %
	Nombre de documents numérisés et mis en ligne	68	100	115	47		-15	115 %

**- Explication des écarts**

Les restrictions imposées par le COVID 19 ont freiné la tenue de beaucoup d'activités. On peut citer, entre autres les réunions de coordination du Ministère, la tenue de l'atelier d'évaluation des activités de 2020 et de planification de celles de 2021, la formation des attaché(e)s parlementaires et agents de la DRI.

Concernant la révision de la LPSD du secteur Travail et Protection sociale, elle est prise en charge par la coopération allemande à travers le projet « Ensemble vers la réforme du travail ». Le processus de sélection du consultant est en cours.

**3) Exécution budgétaire du Programme**

**- Présentation de l'exécution budgétaire par action du Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative (PPCGA)**

Action	Crédits LFI	Modifications	Crédits Ouverts	Crédits engagés	Crédits liquidés	Crédits ordonnancés	Taux d'exécution
Coordination sectorielle	170 892 000	0	170 892 000	170 524 709	170 524 709	170 524 709	99,79 %
Pilotage stratégique	362 318 000	0	362 318 000	361 833 774	361 833 774	361 833 774	99,87 %
Coordination et suivi des Relations entre les Institutions	85 900 000	0	85 900 000	85 710 452	85 710 452	85 710 452	99,78 %
<b>Total programme PCGA</b>	<b>619 110 000</b>	<b>0</b>	<b>619 110 000</b>	<b>618 068 935</b>	<b>618 068 935</b>	<b>618 068 935</b>	<b>99,83 %</b>

**- Exécution des dépenses de transferts courants du PPST**

*Le programme Pilotage ne dispose pas de dépenses de transfert au titre de l'année 2021.*

Activités	Crédits Ouverts	Exécution	Ecart	Taux d'exécution
Suivre et coordonner les activités des structures du ministère	170 892 000	170 524 709	367 291	99,79 %
<b>ACTION P_2107-02 : Coordination sectorielle</b>	170 892 000	170 524 709	367 291	99,79 %
Planifier suivre et évaluer les projets et activités	27 420 000	27 416 758	0	100 %
Assurer le contrôle et la vérification interne	13 900 000	13 890 572	9 428	99,93 %
<b>Assurer le suivi de l'information et de la communication</b>	<b>18 300 000</b>	<b>18 288 385</b>	<b>11 615</b>	<b>99,93 %</b>
Suivre la passation et l'exécution des marchés publics	12 100 000	12 092 304	7 696	99,94 %
Construction et réhabilitation ITSS	290 598 000	290 145 755	452 245	99,84 %
<b>ACTION P_2107-03 : Pilotage stratégique</b>	<b>362 318 000</b>	<b>361 833 774</b>	<b>484 226</b>	<b>99,86 %</b>
Coordonner et suivre les Relations avec les Institutions	85 900 000	85 710 452	189 548	99,78 %
<b>ACTION P_2107-03 : Coordination et suivi des Relations avec les Institutions</b>	<b>85 900 000</b>	<b>85 710 452</b>	<b>28 798 000</b>	<b>99,78 %</b>

### III. Analyse des contraintes

Au titre de l'année 2021, d'importants progrès ont été notés dans la réalisation des missions et attributions du Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions (MTDSRI), mais ceux-ci n'occultent pas les difficultés rencontrées dans l'exécution des actions prévues dans les différents programmes.

La persistance de la pandémie de Covid-19 a été une contrainte majeure qui a fortement impacté la réalisation des activités initialement prévues dans les PTA des Programmes.

Du fait de l'observance des mesures barrières, la présence de l'Administration du Travail en entreprise a été moins fréquente. Cette situation a eu comme conséquence la baisse du nombre de contrôles dans les entreprises.

A cela s'ajoutent d'autres contraintes, notamment :

- la modicité des crédits alloués aux Programmes, surtout ceux de la Protection sociale des travailleurs qui représentent seulement 4,5 % des crédits du département ;
- le retard des dossiers d'engagement au niveau du contrôle budgétaire ministériel ;
- l'inexistence de crédits pour la prise en charge des sessions de renforcement de capacités des agents ;
- l'insuffisance des ressources humaines ;
- le déficit de moyens de transport, logistiques et de plateformes informatiques de grande envergure ;
- l'insuffisance des bureaux au niveau du bâtiment qui abrite le siège du Ministère.

### IV. Perspectives

Afin d'assurer la contribution du département à la relance des activités qui ont été ralenties par la pandémie et à la réalisation d'une croissance durable et inclusive, en articulation avec les objectifs du PAP 2 ajusté et accéléré, le MTDSRI, pour l'exercice 2022, envisage de réaliser, en plus des activités programmées en 2021 et non tenues, celles qui se déclinent ainsi :

#### - Programme Gouvernance du Marché du Travail

- l'accroissement des visites de contrôle dans les établissements pour le respect de la législation sociale et la lutte contre l'évasion sociale ;
- la mise en œuvre du Plan national de Renforcement du Dialogue social 2021-2024 incluant notamment la formation des acteurs, l'institution de cadres sectoriels du dialogue social et l'élargissement de la population couverte par les conventions collectives ;
- l'organisation de nouvelles élections de représentativité des centrales syndicales et dans le secteur public de l'Education et de la Formation ;
- la mise en œuvre du plan d'action de l'Administration du Travail dans la lutte contre la pandémie de Covid-19, pour réussir la reprise des activités par le dialogue social et le tripartisme ;
- le parachèvement d'un nouveau pacte social aligné sur la phase II du PSE ;
- le parachèvement de la réforme de la législation du travail en mettant l'accent sur la réforme du code du Travail et l'adoption de ses textes d'application ;
- le développement d'un système d'archivage physique et électronique interconnectant la Direction générale du Travail et de la Sécurité sociale, les Directions et les Inspections du Travail et de la Sécurité sociale ;

- la poursuite du processus de dématérialisation des procédures et à d'amélioration de la communication entre l'Administration du Travail et les autres acteurs via les TIC ;
- la consolidation de la mise à disposition de l'information sur le marché du travail avec la production de rapports à cet effet ;
- le développement d'un programme de formation des inspecteurs et contrôleurs du Travail et de la Sécurité sociale après la finalisation de l'analyse des besoins en cours ;
- le renforcement des effectifs et des profils des agents affectés au niveau des services.

#### **- Programme Protection sociale des Travailleurs**

- l'équipement des services de la Direction de la Protection sociale en moyens pour le bon fonctionnement du Programme ;
- la validation du projet de Code unique de Sécurité sociale par le Comité de pilotage ;
- la tenue de sessions de validation de l'avant-projet de code de Sécurité sociale par le Conseil consultatif national du Travail et de la Sécurité sociale (CCNTSS) et la transmission dudit projet au Gouvernement ;
- la vulgarisation de la Convention bilatérale de Sécurité sociale entre le Sénégal et l'Espagne ;
- la poursuite des négociations autour de la Convention de Sécurité sociale avec le Brésil ;
- le démarrage des négociations autour d'une Convention de Sécurité sociale avec la Belgique ;
- la mise en place de l'IPM interentreprises des travailleurs non permanents ;
- l'élaboration d'un plan stratégique d'intervention de l'Administration du Travail en matière d'assurance maladie obligatoire ;
- le renforcement des capacités des ITSS sur les techniques de gestion et de contrôle des IPM ;
- l'élaboration et la validation du modèle type de rapport annuel des IPM ;
- l'élaboration d'un projet d'arrêté rendant obligatoire la remontée des données de l'AMO ;
- le suivi des travaux de mise en œuvre de la phase pilote du schéma directeur du système d'information de l'assurance maladie obligatoire ;
- l'amélioration de la prévention et la lutte contre la Covid-19 en milieu de travail par la mise en œuvre du programme d'intervention de l'Administration du Travail en sécurité et santé au travail dans les entreprises y compris dans l'économie informelle ;
- le renforcement des capacités des intervenants en sécurité et santé au travail (Administration du Travail et partenaires sociaux) ;
- la réalisation d'une enquête sur le fonctionnement des CHST ;
- la restitution du rapport d'enquête aux partenaires ;
- l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'intervention en SST,
- l'évaluation à mi-parcours du programme annuel d'intervention en SST en milieu de travail ;
- la poursuite des actions de sensibilisation et de dépistage du VIH/SIDA en milieu de travail.

## - Programme Pilotage, Coordination et Gestion administrative

- l'évaluation des activités de l'année 2021 et la validation des plans de travail annuels des différents programmes pour l'année 2022 ;
- l'évaluation de la Lettre de Politique de Développement du Secteur Travail et Protection sociale 2018-2022 qui prendra en compte notamment la dimension prospective liée à la phase post Covid-19 et les nouveaux enjeux et défis liés au secteur du Travail et de la Protection sociale ;
- la coordination et le suivi de l'ensemble des activités des trois programmes pour en assurer une cohérence interne et une parfaite synergie ;
- l'appui à la mise en œuvre d'un schéma directeur du système d'information de l'assurance maladie obligatoire ;
- la poursuite de la construction et de la réhabilitation des IRTSS, en relation avec l'Agence de Construction des Bâtiments et Edifices publics (ACBEP) ;
- la poursuite de la construction des IRTSS de Sédhiou, de Louga et de Tambacounda,
- la réhabilitation des IRTSS de Matam et de Kolda ;
- la construction de l'IRTSS de Saint-Louis ;
- l'équipement des IRTSS en mobiliers de bureaux et matériels informatiques ;
- la poursuite de l'équipement des services centraux du programme ;
- l'acquisition d'un logiciel de gestion des ressources humaines ou la création d'une base de données du personnel avec l'appui des informaticiens-informaticiennes du département ;
- la préparation, l'exécution et le suivi des budgets programmes ;
- l'élaboration d'une banque de projets qui sera soumise à l'évaluation ex ante ;
- l'élaboration d'un manuel de suivi-évaluation propre au ministère ;
- le renforcement de capacités des agents intervenant dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du budget programme ;
- le renforcement des capacités des « points focaux suivi-évaluation » ;
- le renforcement des capacités des acteurs de la commande publique ;
- l'instauration d'un cadre de dialogue permanent entre acteurs de la commande publique ;
- le suivi de la cohérence entre le PPM et les Plans d'engagement semestriels ;
- la coordination et la couverture des travaux de l'Assemblée nationale ainsi que l'élaboration et la transmission des comptes rendus ;
- la représentation aux travaux du Haut Conseil des Collectivités territoriales ;
- la représentation aux travaux du Conseil économique, social et environnemental ;
- le renforcement des capacités des Attachés parlementaires et des agents ;
- la poursuite du programme d'archivage et de documentation par la collecte des documents en provenance des Institutions, leur numérisation et leur mise en ligne dans le site web [www.dri.gouv.sn](http://www.dri.gouv.sn) ;
- la poursuite de l'audit externe de la base de données du Centre d'information et de Documentation sur les Institutions et la Gouvernance, en vue de vérifier la conformité et l'exhaustivité des données archivées et mises en ligne.

## CONCLUSION

Dans un contexte de crise sanitaire sans précédent ayant impacté négativement la programmation initialement définie, le Ministère du Travail, du Dialogue social et des Relations avec les Institutions s'est évertué, durant l'année 2021, à produire des résultats forts appréciables sur l'ensemble de ses trois Programmes budgétaires.

Une telle dynamique de performance, malgré les contraintes rencontrées de part et d'autre, devra être poursuivie et amplifiée pour mieux engager et réussir les chantiers majeurs de l'année 2022 du département notamment la réforme du Code du Travail, la finalisation du projet de Code Unique de Sécurité sociale, la digitalisation des procédures de dépôt des contrats de travail, l'accroissement du contrôle dans les milieux de travail, la mise en œuvre de la feuille de route consensuelle issue de la 3ème conférence sociale, l'organisation des élections de représentativité syndicale, le déploiement du Plan national de renforcement du Dialogue social.

Les perspectives ainsi décrites seront de nature à contribuer considérablement à la réalisation d'une croissance inclusive et à la lutte contre les inégalités et à l'émergence d'une économie résiliente.

